

1. *Débitrice:* **Atelier d'architecture GMB SA en liquidation**, 1955 **Chamoson**

2. *Remarques:* Ouverture de faillite - Liquidation art. 230a al. 2 LP

District de Conthey

Par décision du 3 mai 1996, le Juge II du district d'Hérens et Conthey a prononcé la faillite de la société précitée.

Par décision du 23 mai 1996, la liquidation a été suspendue faute d'actif et la société radiée du Registre du commerce.

Par décision du 27 avril 2004, la suspension faute d'actif est révoquée à la suite de la découverte d'actif immobilier et de la demande de l'application de l'art. 230a, al. 2, LP, formulée par le créancier gagiste légal.

La société a été réinscrite au Registre du Commerce le 5 mai 2004.

Les créanciers gagistes et toutes les personnes qui détiennent des titres garantis par une hypothèque sur l'immeuble de la faillie sont tenus d'annoncer leur prétention dans les 30 jours:

Commune de Chamoson

Parcelle no 196, article 308, plan no 6, nom local Près de Monthey, surface totale 378 m2, soit la part de 46, 4/100, chemin, taxé cadastralement CHF 15'120.–

Délai pour les productions de créances et autres droits éventuels: 30 jours dès la présente publication.

La procédure de liquidation est close pour toutes les autres créances.

Office des faillites du district de Conthey

1963 Vétroz VS

(02264018)